RAPPORT

DU MINISTRE DE LA GUERRE,

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 11 Janvier 1792.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Pour être envoyé aux quatre-vingt trois Départemens, aux Gardes nationales et à l'Armée.

MESSIEURS,

Avant de vous parler des résultats de mon voyage sur l'état des frontières et des dispositions de l'armée, j'ai besoin de rendre, en présence des représentans de la nation, un témoi-

gnage éclatant au courage et au patriotisme des garnisons que j'ai visitées; et cette manière de commencer le compte que je vous dois, déjoue déjà bien des espérances.

J'ai été obligé de voyager rapidement ; mais l'empressement qu'ont mis tous les chefs militaires à me donner les éclaircissemens dont j'avois besoin, a suppléé à l'indispensable célérité de mon voyage. J'ai dû me concerter avec les élus du peuple, dans tout ce qui exigeoit sa confiance. Les corps administratifs m'ont secondé avec une bienveillance dont je ne peux être trop reconnoissant ; et j'ai pu remarquer que le ministre du Roi de la Constitution trouvoit dans les agens du pouvoir exécutif, les mêmes égards et plus de zèle que dans le temps où la faveur obtenoit ce qu'aujourd'hui l'intérêt public commande. J'ai trouvé de grands secours aussi dans mes compagnons de voyage ; M. d'Arçon, l'un des plus habiles officiers du génie, et dont vous reconnoîtrez sans peine le travail dans les observations que je vais vous soumettre ; M. d'Arblay, officier d'artillerie, qui, déjà connu dans ce corps d'une manière avantageuse, s'est distingué par les services qu'il a rendus depuis dans la révolution ; M. Desmottes, aide-de-camp & ami de M. de la Fayette, près de qui il est resté à Metz ; M. Dedelay d'Agier, dont l'Assemblée

constituante a connu et estimé le mérite; et M. Mathieu de Montmorency, qu'il étoit heureux pour moi de montrer aux officiers de l'armée, quand sa présence servoit de réponse à tous les préjugés. J'avois donné ordre à M. de Tolozan, dont l'intégrité est connue, de se rendre à Metz et à Strasbourg, pour nous éclairer de son expérience dans la partie des vivres.

Il m'étoit ordonné de restreindre l'objet de ma tournée, pour la rendre plus utile. Les affaires du département qui m'est confié ne me permettoient point de m'en éloigner long-temps. Le but que je m'étois proposé, et que je crois avoir atteint, étoit de m'assurer des dispositions des troupes. Le roi m'avoit permis, m'avoit ordonné d'employer son nom de toutes les manières que je croirois les plus utiles.

J'ai ajouté au respect que l'armée doit à l'assemblée nationale et au roi, en protestant de la réunion de leurs intentions et de leurs desseins.

Je vais soumettre à l'Assemblée tous les détails qui importent à la connoissance de l'exacte situation de nos forces; et je garantirai l'authenticité de ceux que je n'ai pu observer moi-même. Il seroit aussi téméraire qu'inutile, de vouloir faire sur les fortifications du royaume un travail différent de celui que Vauban et après lui les plus grands ingénieurs ont consacré.

Les fortifications des places dont j'ai pu juger par moi-même, ainsi que celles dont j'ai recueilli et comparé les états de situation, présentent généralement des dispositions satisfaisantes. Il m'a été précieux de n'avoir sur cette partie intéressante de nos forces, qu'à applaudir aux mesures qui ont été prises, et presque toujours à confirmer celles qui n'étoient que projetées, et dont le roi m'avoit expressément ordonné de presser l'exécution. J'ai trouvé à cet égard de très-grands secours dans le résultat des comptes rendus au mois d'octobre dernier par les commissaires inspecteurs de l'artillerie et du génie, nommés en vertu des décrets de l'Assemblée constituante. Ma confiance a dû se raffermir encore, lorsqu'à mon retour, j'ai reconnu que la plupart de ces vues étoient confirmées dans l'excellent rapport qui vient de vous être présenté par votre comité militaire sur l'état des frontières du royaume.

Je me bornerai donc aux considérations relatives aux points capitaux qui, par leur rapport avec les positions des armées, peuvent influer le plus puissamment dans la balance de nos forces.

La place de Lille, par exemple, nous a montré de plus grandes ressources que l'opinion ne lui en attribue communément. C'est avec des monumens de ce genre que nous pourrons adopter la maxime que *les bons secrets, en matière*

militaire, sont ceux dont on peut faire confidence à ses ennemis.

Nous ne craindrons donc pas de dire que, malgré l'état de perfection et d'achèvement complet des ouvrages de cette place, il existe cependant une partie foible, et il le faut bien lorsqu'on en vient à les apprécier comparativement; mais cette partie foible, qu'un attaquant pourroit bien ne pas saisir, est encore bien forte par l'obligation de faire quatre opérations majeures et successives avant de parvenir au terme définitif de tous les siéges. La citadelle, qui n'est véritablement attaquable que du côté de la ville, serviroit ensuite de retraite, non pour capituler, mais pour donner le temps de recouvrer tous les avantages que la nature des choses auroit fait perdre dans les attaques de la place. Cette observation doit écarter toute espèce d'ombrage sur les citadelles, que quelques-uns prétendent menacer la liberté des citoyens. J'en appelle à cet égard à la révolution. Il n'est pas une citadelle, pas un seul réduit qui ait seulement essayé ni pu essayer d'opposer la plus légère résistance à la volonté prononcée des citoyens. Que produiroit en effet le foudroyement supposé de quelques maisons qui se trouvent en butte au feu des citadelles? La masse des habitans n'en seroit pas moins dans une parfaite sureté; ils seroient

avertis des mesures à prendre et qui ne peuvent leur échapper. Ces mesures consistent à n'approvisionner les citadelles en vivres que par les magasins de la ville, et au moment même où ces citadelles doivent commencer à être utiles.

Lille doit encore être considérée sous les rapports offensifs. C'est dans ce vaste dépôt de nos forces qu'on trouvera les plus importantes ressources, la sureté des magasins et des munitions de tout genre, un appui redoutable dans les positions d'attente, un asyle dans les revers qu'il faut prévoir, mais dont les suites seroient d'autant moins à craindre, que les débris d'une armée battue y seroient encore invincibles. Ils le seroient par la seule proportion numérique des assiégeans aux assiégés ; proportion qui, comme on sait, dans une place de cet ordre doit être au moins de six à un. Ainsi, 20 mille hommes dans Lille seroient encore forts contre 120 mille attaquans.

Ce que nous venons d'appercevoir sur les propriétés de la place de Lille est applicable, avec plus ou moins d'avantage, aux places de Douai, Valenciennes, Maubeuge, Charlemont, Sedan, Metz, Landau, Strasbourg, Besançon et une partie de celles dont le comité militaire vous a présenté le rapport. J'en adopte les résultats, et je ne fais ici que vous en rappeler les conséquences.

Sous ce point-de-vue, le camp retranché sous Maubeuge, proposé par M. de Rochambeau, et exécuté par les officiers du génie, m'a paru suppléer au défaut d'espace de cette place. Une armée occupée sur un grand développement doit avoir nécessairement des instans de foiblesse; il faut donc lui ménager des moyens de les soutenir, de reprendre haleine, de se maintenir par des communications sûres, et d'attendre le moment de reprendre le ton offensif. Sur ce qui concerne la défense propre de la place de Maubeuge, nous n'avons pu qu'en approuver les dispositions.

Charlemont est dans le meilleur état de défense ; les Givets et le Mont-d'Haure, qui n'en sont que des accessoires, ne paroissent pas répondre au point capital : mais en les considérant comme des extensions propres à divers établissemens nécessaires, ils prennent le caractère de camp retranché; et, sous ce rapport, on a pu se borner aux précautions qui ont été prises.

Les projets sur Mézières sont excellens. On doit cependant les borner pour le moment à l'achèvement de la Couronne de Champagne. Le grand défaut de la place de Sedan est d'être obstruée par des maisons cumulées pour contenir des manufactures précieuses et une popu-

lation proportionnée. J'ai été frappé de l'utilité d'un projet qui feroit disparoître ce défaut essentiel, en donnant à cette ville des emplacemens d'une grande étendue, par une extension de l'enceinte du côté de la prairie. Cette partie, déja garantie par une inondation sûre, exigeroit peu de dépense, et nous procureroit une place du grand ordre. Comme ce n'est pas ici le moment de s'occuper de ce projet, M. le maréchal de Rochambeau y a suppléé par l'adoption d'un camp retranché sur la hauteur de la Garenne. Cette position est un diminutif d'une autre beaucoup plus étendue en avant. Celle-ci est fortifiée par la nature; mais, comme elle exigeroit de très-grandes forces, j'ai fait, d'après les ordres du Roi, travailler sur-le-champ aux ouvrages du camp le plus rapproché, sans renonçer à profiter de la grande position, lorsque la proportion des forces à la disposition des généraux leur permettroit de l'occuper.

Je passe sur les places et postes intermédiaires sur lesquels on a fixé d'une manière fort exacte l'attention de l'Assemblée.

La place de Metz est dans l'état le plus respectable, par l'étendue des positions qu'embrassent de grands fronts d'une disposition savante et d'une exécution achevée : aussi cette place est-elle regardée comme l'un des boule-

vards de l'empire, comme un centre de force propre à fournir à tous les moyens d'une guerre offensive dans cette partie, et comme l'asyle le plus sûr et le point de réunion le plus utile en cas de revers.

Ce grand appareil de moyens fortifians présente cependant encore un défaut d'équilibre sensible. Les grands fronts de la Moselle et de Belle-Croix paroîtroient en effet d'une force surabondante, tant que l'ennemi auroit la liberté de se porter à son gré sur des parties foibles ou négligées. Tel est le front de la place qui correspond à la hauteur de Montigny. C'est par cette raison qu'on avoit projeté depuis long-temps de couronner cette hauteur par un grand ouvrage en avant de celui de Belle-Croix : mais les dépenses considérables d'une pareille entreprise en ont toujours différé l'exécution. Il s'agit donc aujourd'hui de corriger ce défaut; il s'agit, sur-tout, d'en sauver les dépenses énormes, ainsi que la perte de temps qu'exigeroit un si grand étalage.

Cela est d'autant plus nécessaire encore, que l'on s'est trouvé dans l'obligation de relever le corps de la place en cette partie, en le reprenant depuis ses fondations. Cette opération ne peut être que très-lente, et semble laisser une porte ouverte qui a déja causé des inquiétudes. Il m'a paru qu'il ne suffisoit pas de bonifier l'ouvrage à

cornes qui couvre cette partie défectueuse; outre que cette bonification ajouteroit peu aux moyens de la défense, elle entraîneroit des bouleversemens longs à réparer, et prêteroit peut-être à l'espèce de scandale de défaire pour refaire : c'est donc ici le cas de s'emparer promptement de la hauteur de Montigny par un ouvrage tirant sa défense de lui-même. Par cette position, on découvre tous les points couverts qui pourroient favoriser les approches de l'ennemi dans cette partie. Quoique peu consistant en apparence, un ouvrage de ce genre forceroit l'assiégeant aux détails longs et meurtriers d'une attaque régulière. Cette disposition imposeroit d'ailleurs fortement à l'opinion : elle déroberoit le foible actuel de la place; et en donnant le temps d'en relever les défectuosités, elle rempliroit le but d'une résistance réelle, par le développement de toutes les ressources de la guerre souterreine, favorisant les retours offensifs pour lesquels ce genre d'ouvrage est sur-tout disposé.

La nécessité indispensable d'un prompt retour à Paris, m'a forcé de me faire rendre compte de la place de Bitche. Ce poste, considéré individuellement, est excellent, et il est dans le meilleur état; mais les généraux m'ayant fait observer l'importance de sa situation, relativement aux communications de la Lorraine avec la première tête

de nos frontières à Landau, nous avons regretté que le temps ne permît pas d'y compléter les dispositions d'un camp retranché propre à couvrir des troupes, des munitions et de grands magasins de tout genre. J'ai cependant ordonné aux officiers du génie de s'occuper promptement de cet objet, et de proposer les moyens les plus rapides de perfectionner cette position.

Egalement condamné à ne pas voir Landau, je me suis assuré que ce chef-d'œuvre de Vauban promet une résistance prolongée au-delà du terme d'une campagne, et c'est bien plus que n'en exige le temps de rassembler des forces suffisantes pour en faire lever le siége.

On retrouve de nouveaux motifs de confiance dans la place de Strasbourg. On y voit une armée retranchée ; et même si bien fortifiée, que l'attaquant seroit ramené à concentrer ses dispositions sur la seule esplanade des fronts attaquables. On a renforcé ces fronts par des galeries de mines et par différentes mesures ; on a proposé, en outre, de porter un ouvrage en avant pour attirer à lui seul tous les efforts des assiégeans, et pour éloigner d'autant ses attaques. Comme on hésitoit d'entreprendre cet ouvrage avancé, dans la crainte qu'il ne pût pas être prêt pour le moment utile, j'ai cru devoir trancher cette question, en adoptant des moyens d'industrie qui permettent la plus

grande célérité ; me fondant d'ailleurs sur ces mesures offensives qui nous occupent, et qui donnent aux opérations défensives tout le temps qu'elles exigent.

Sur ce qui concerne les places de Lauterbourg, Fort-Louis, Schelestat, Brisach, Hunningue, Befort, Blamont, Besançon, etc., je n'ai rien trouvé à changer aux mesures qui ont été prises; on en va poursuivre l'exécution avec d'autant plus de confiance, qu'elles se trouvent en tout conformes à celles qui vous ont été présentées dans le rapport de votre comité militaire.

Dans toutes les places que je viens de passer en revue, l'artillerie est dans l'état le plus respectable. Je me suis assuré de l'exécution des ordres donnés par les commissaires du génie et de l'artillerie; et les comptes que je me suis fait rendre, m'ont prouvé que ce qu'il reste à faire ne souffrira aucun retard.

Dans ces places, presque toutes les bouches à feu, déja mises en batterie, sont exposées à toutes les injures de l'air. Je m'occupe des moyens de rendre moins destructive pour les affûts cette mesure, uniquement commandée par le besoin de calmer des inquiétudes.

Les fonderies et les arsenaux sont en pleine activité, et de nouvelles découvertes ou des applications ingénieuses de celles dues aux puissances

voisines, sont la meilleure preuve du patriotisme éclairé d'un corps qui jusqu'à présent a servi de modèle à tous les autres.

Au nombre des inventions utiles est celle qui, sans avoir aucun des inconvéniens justement reprochés aux couvre-platines, réunit tous leurs avantages. J'ai donné l'ordre d'en envoyer sur-le-champ des modèles dans les manufactures d'armes à feu.

Je dois aussi les plus grands éloges à l'activité que le corps de l'artillerie a mise dans ses essais pour perfectionner le système d'une *artillerie volante* déja adoptée par les Prussiens et les Autrichiens : ces essais, dont j'ai moi-même été témoin, ne laissent rien à desirer sur l'utilité dont peut être cette manière nouvelle de servir une arme dont la prodigieuse influence à la guerre est déja si connue. Cette artillerie a d'ailleurs pour elle le suffrage imposant des généraux qui la regardent comme indispensablement nécessaire dans les circonstances actuelles.

Soumise à une discussion éclairée, elle fera l'objet d'un mémoire particulier que je mettrai incessamment sous les yeux de l'Assemblée, en lui proposant son organisation.

Je crois inutile d'entrer dans des détails sur les munitions de guerre ; je me bornerai donc à

dire que l'exposé qu'en a fait votre comité est plutôt affoibli qu'exagéré.

A l'égard des vivres et autres effets de campement et d'hôpital de tout genre, les précautions ont été prises pour que celles des places qui, dans l'état actuel des choses, pourroient être investies, soient approvisionnées complétement. On s'est borné pour les autres à disposer tellement les grands dépôts, que l'on soit toujours en mesure de les pourvoir au moment utile.

Vous voyez, Messieurs, combien sont imposans nos moyens de défense contre toute attaque étrangère, de quelque manière qu'elle soit combinée. Mais en restant toujours fidèles au principe qui vous interdit toute conquête, à ce principe qui est un des plus beaux titres de la constitution à l'amour des peuples, les circonstances doivent nous forcer à porter nos troupes sur le territoire ennemi; si nous nous voyons condamnés à une guerre, qui, provoqués comme nous le sommes, ne peut plus être, depuis long-temps, pour nous qu'une guerre défensive; et c'est d'après cette idée que j'ai dirigé les observations de mon voyage.

L'armée du nord, dans les garnisons dont il vient de vous être rendu compte, est la première que j'ai vue; et je dois dire, à l'honneur de M. de Rochambeau, qu'elle est dans un état bien supé-

rieur à celui qu'on pouvoit attendre des circonstances orageuses qui l'ont troublée, et que ce général a su trouver, dans la confiance qu'inspire son amour pour la liberté, les moyens de faire exécuter les ordres nécessaires au maintien de la discipline. Parmi les officiers qui ont puissamment secondé ce général, qu'il me soit permis de citer M. de Biron comme un des hommes les plus dignes de l'amour des soldats et de l'estime des patriotes.

A Metz, j'ai reçu la lettre du roi et le décret de l'Assemblée, qui permettoit de nommer maréchaux de France MM. de Rochambeau et Luckner. Je me félicite d'avoir desiré ce décret ; il associe l'Assemblée nationale à la faveur qu'accorde le roi, et lui donne des droits personnels sur la reconnoissance des généraux de l'armée. Je les ai proclamés maréchaux de France à la tête de la garnison, en présence des corps administratifs et de la garde nationale. Les troupes m'ont paru fières de la récompense de leurs chefs. — C'est à Metz, dans une conférence que sa majesté m'avoit ordonné d'avoir avec MM. Luckner, Rochambeau et la Fayette, que des plans de campagne, d'après différentes hypothèses, ont été proposés. Le secret est nécessaire à tous ces plans ; mais ce qui peut, ce qui doit être dit à l'Assemblée nationale, c'est la force actuelle de nos trois armées et la certude de leurs approvisionnemens.

Depuis Dunkerque jusqu'à Besançon, l'armée présente une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec l'artillerie nécessaire pour 200 mille hommes. Les magasins, tant en vivres qu'en fourrages, assurent la subsistance de deux cent trente mille hommes et vingt-deux mille chevaux pendant six mois. On travaille avec la plus grande activité à les augmenter encore.

Indépendamment des effets de campement qui se trouvent dans les places frontières, il en sera incessamment rendu, dans les magasins de seconde ligne, pour cent mille hommes.

Six mille chevaux sont déjà rassemblés pour le service de l'artillerie et des vivres. On travaille au rassemblement de six mille autres. J'ai pris des mesures pour completter le nombre nécessaire aux différens services de l'armée; et la construction des caissons et attirails qu'ils entraînent, est en grande partie terminée.

Le service des hôpitaux ambulans est également assuré pour cent cinquante mille hommes.

Enfin, tous les approvisionnemens ont été prévus, et les mesures ont été prises pour l'activité qu'exigeroient les campagnes.

Un des objets sur lesquels devoit sur-tout porter mon attention, étoit le dépôt des remontes générales. Ce nouvel établissement, qui doit pré-

parer et fournir en tout temps, à la cavalerie, de promptes ressources pour la porter au complet, a déjà vaincu les principaux obstacles à sa parfaite organisation, celui de l'emplacement et celui si délicat d'une distribution impartiale des chevaux aux divers régimens. Je me suis assuré que les règles établies au dépôt général pour cette répartition, prévenoient jusqu'au soupçon de la plus légère faveur.

Lunéville, centre de ce dépôt, offre de vastes écuries pour deux mille chevaux. Des lieux très-rapprochés, et qu'un même chef surveille, peuvent ajouter une nouvelle ressource de douze cents places. A de si grands moyens pour les logemens, se joignent encore l'abondance des fourrages à un prix très-modéré, et l'heureux avantage de se trouver tout-à-la-fois à portée et des armées qui doivent s'y recruter, et des pays où nous serons condamnés long-temps, sans doute, à acheter la majeure partie de nos remontes.

Ce n'est pas ici le lieu de vous présenter, Messieurs, les encouragemens que vous devez à une mesure aussi économique que politique, dont la Prusse éprouve l'utilité, et à laquelle elle doit en grande partie la supériorité de sa cavalerie.

Mais je ne puis me dispenser de vous observer que, si, sous le régime sévère de ce gouverne-

ment, il a fallu une espèce de courage pour lutter avec succès contre tous les intérêts individuels, les combats de l'amour-propre, disons même l'excès du zèle de certains régimens qui ne pouvoient plus se dessaisir du prétendu droit de faire partiellement leurs remontes, vous devez vous attendre, dans les circonstances actuelles, à des réclamations dont vous saurez apprécier les motifs. — Mon objet, en cet instant, est de vous présenter les avantages que vous offre déjà cet établissement, dû aux soins de mon prédécesseur; il a fourni les moyens d'acheter et de rassembler à-la-fois une très-grande quantité de chevaux. Déjà près de quatre mille sont entrés en France, malgré les obstacles de tout genre, de la concurrence d'achats faits en même-temps par les autres puissances, et de la difficulté de les faire arriver.

La réception de ces chevaux s'accélère sous l'inspection d'un officier-général, de plusieurs officiers expérimentés, et d'un artiste vétérinaire depuis long-temps célèbre : 2400 chevaux sont déjà reçus, près de 700 sont distribués aux régimens des différentes armés; et 900 sont près de l'être, l'incomplet en hommes dans la cavalerie ayant nécessité quelques retards dans cette distribution.

Comme je partois de Metz pour me rendre à Longwy, j'ai reçu un courier de M. Delessart,

qui m'a apporté le dernier office de l'empereur : cette nouvelle pouvant changer les plans de campagne politiques et militaires, je me suis hâté d'aller à Strasbourg pour revenir plus tôt à Paris. J'ai chargé M. de la Fayette de visiter les places des départemens où il commande ; et dans cette circonstance, comme dans toutes celles où il s'agira de guerre et de liberté, j'engagerai toujours ma responsabilité sur la parole de M. de la Fayette.

J'ai reconnu à Strasbourg, que la place la plus importante du royaume étoit en même-temps la plus redoutable par sa garnison et par la garde nationale que le ministre de la guerre lui-même pouvoit confondre avec des troupes de ligne. L'infatigable activité de M. Luckner, sa surveillance continuelle sur toutes les parties de l'art militaire, le patriotisme et les talens de M. Diétrich, maire de la ville, donnent toutes les raisons possibles de sécurité sur cette place.

En quittant Strasbourg, j'ai pu me dispenser de voir Hunningue et Neuf-Brissach, villes que j'ai habitées récemment comme colonel, et que je connois dans tous leurs détails. Je suis arrivé à Befort : j'ai appris qu'on y retenoit encore près de 500 mille livres, que des décrets de l'Assemblée constituante, et un de cette Assemblée, ordonnoient de rendre à l'Etat de Soleure ; j'ai demandé qu'on donnât force à la loi, et l'As-

semblée me pardonnera d'avoir oublié dans cette occasion l'ancienne gravité ministérielle, pour me souvenir que j'avois été garde national depuis 1789, et pour en faire le service avec mes compagnons de voyage et les troupes de ligne; comme ministre de la guerre, j'ai dû jouir aussi de pouvoir faire rendre justice à l'un des Cantons Suisses, car je ne dois pas méconnoître le prix de l'alliance d'une nation dont les troupes sont à-la-fois si courageuses et si fidèles.

De Befort j'ai été à Besançon : j'y étois appelé par l'affaire dont l'Assemblée m'avoit ordonné de lui rendre compte. M. de Montesquiou, commissaire nommé par le roi, l'avoit terminée; car, en la remettant entre les mains de la justice, il l'avoit arrachée à la lutte de toutes les préventions. Il m'étoit nécessaire, toutefois, de voir mes premiers amis dans la cause de la révolution, ceux à qui je dois peut-être le périlleux honneur auquel j'ai osé me dévouer.

Dans le cours du voyage que je viens de tracer rapidement à l'Assemblée, je me suis arrêté partout pour parler aux officiers et aux soldats, ainsi qu'aux volontaires nationaux, au nom de la constitution et du roi. J'invoque, à cet égard, tous les témoignages sans en redouter aucun; j'ai donc le droit de parler avec sincérité sur les dispositions que j'ai rencontrées.

Les

Les gardes nationales ont un sentiment si vif d'amour pour la liberté, une si grande ardeur pour la défendre, qu'il faut se commander, pour ainsi dire, d'écouter les plaintes qui ont été faites contre les désordres que quelques bataillons volontaires sont accusés d'avoir commis sur leur route et dans leurs garnisons. Il faut convenir aussi que la précipitation des mesures qui les ont portés sur les frontières, n'avoient pas permis de prendre toutes les précautions nécessaires pour soulager les habitans qui étoient tenus de les recevoir. Les citoyens fatigués ont pu quelquefois les juger avec sévérité.

Autrefois, nos jeunes officiers passoient pour aimer à se battre, à inquiéter leurs hôtes et à casser des vîtres; nos gardes nationales, jeunes militaires, ont à cet égard un peu trop adopté les manières anciennes : je leur ai fortement demandé l'exemple du respect pour la loi dont ils sont l'armée, et j'ose compter sur l'effet de mes discours.

Leur habillement étant confié par les décrets de l'Assemblée nationale aux soins des directoires de département, je me suis empressé de faire passer à ces directoires les fonds qui leur étoient nécessaires; et j'ai lieu d'espérer que la totalité des bataillons sera incessamment habillée. Quant à leur équippement, la rareté du bufle avoit ralenti cette fabrication; mais les mesures que

j'ai prises y ont suppléé; les gardes nationales n'éprouveront plus de retard sur cette partie.

Toutes les dispositions ont été faites pour leur armement; les réparations ordonnées aux fusils qui en ont besoin, sont dans la plus grande activité. Non-seulement j'ai donné ordre à cet effet aux directeurs de l'artillerie d'employer tous les moyens qui sont en leur disposition pour accélérer ces réparations; mais encore j'ai autorisé les commandans de bataillon à faire réparer les armes qui auroient pu éprouver quelques dégradations dans leur transport.

A l'égard des sabres, il avoit été fait, en vertu de la loi du 10 Septembre dernier, une adjudication au rabais de cette fourniture aux fourbisseurs de Paris; mais la trop grande concurrence les ayant fait adjuger à des prix fort au-dessous de la valeur du travail, les adjudicataires demandent aujourd'hui la résolution de leur marché, et pour y suppléer, j'ai donné sur-le-champ des ordres dans les principales villes qui présentent le plus de ressources pour cette fabrication; mais je ne puis encore déterminer à l'Assemblée les époques auxquelles elle pourra être faite.

Le décret que vous venez de rendre préviendra pour l'avenir une grande partie des autres ré-

clamations des gardes nationales ; il est cependant un article de ce décret qui peut-être mérite de nouveau l'attention de l'Assemblée.

Ne trouvera-t-elle pas, en y apportant un plus sévère examen, que c'est à ceux qui ont long-temps appris et pratiqué l'art difficile de la guerre, à conduire, à commander les autres ? Ce n'est ni la convenance des individus, ni celle de quelque troupe, qui doit décerner le commandement. Le courage vraiment patriote est celui qui appelle l'expérience, et qui demande qu'elle lui serve de guide.

J'ai recueilli avec la plus scrupuleuse attention toutes les plaintes que les bataillons de volontaires m'ont adressées ; je dois m'en souvenir pour eux, car ils les ont oubliées quand je leur ai promis des coups de fusils. Il faut donc regarder les volontaires comme donnant à l'armée le plus imposant des caractères, celui de la force et de la volonté nationale. Les soldats savent trop bien qu'ils vont défendre leur propre cause, pour qu'il ait été nécessaire d'affermir leur résolution. Je n'ai pu juger qu'imparfaitement de leur instruction, mais pour eux tout le secret de la guerre est dans la discipline ; et si elle fut quelques instans relâchée, mon opinion est que la confiance dans les chefs suffira pour la rétablir. Les insurrections excitées par des causes politiques, en

éloignant les subordonnés de l'obéissance, avoient nécessairement dégoûté les officiers du commandement : j'ai cru voir dans les soldats un sincère desir de se soumettre désormais aux ordres de leurs chefs ; et je ne doute pas des heureuses suites de ces dispositions, si l'Assemblée veut bien regarder, comme je l'ai annoncé, la désobéissance envers les officiers comme un crime de lèse-nation, puisqu'elle peut mettre en péril la cause de la liberté ; et, je dois le dire, l'insubordination dans plusieurs régimens a été provoquée par ces préventions que les circonstances sembloient quelquefois autoriser.

Les chefs dont les opinions sont les plus constitutionnelles, sont en même temps ceux dont les régimens donnent l'exemple du plus grand ordre et de la plus exacte discipline. J'ai dû regarder comme le principal but de mon voyage, d'interroger la loyauté des officiers ; je leur ai cité jusqu'à l'exemple de leurs camarades absens : il en est qui, ne partageant pas nos opinions, ont refusé de s'engager par le serment qui nous y attache ; mais les sacrifices mêmes qu'ils ont faits à ce refus, sont une preuve irrécusable du mépris dont ils couvriroient ceux qui auroient prêté ce serment sans vouloir le tenir, et seulement pour ménager tous leurs intérêts, jusqu'à la veille d'une trahison.

Il est une partie des officiers qui nous restent, que leurs propres opinions et leurs propres sentimens lient à notre cause. Il en est une autre que l'acceptation du roi a décidée à la servir. J'ai été utile auprès de ceux-ci en ajoutant à leur certitude de la loyauté des intentions de sa majesté. Ces officiers méritent l'estime et toute la confiance de l'Assemblée. Ils respectent le serment qu'ils ont fait : ils n'ont pas craint de voir le nom du roi devenu garant de la sincérité de leur attachement à la constitution : ils ne forment plus de doutes sur ses vrais sentimens. Je voudrois maintenant répondre qu'il n'existe plus un seul officier dans l'armée dont on puisse craindre la défection ; que ceux qui pensent encore que leur devoir ne les oblige pas de marcher sous les drapeaux de la nation et du roi, suivront dès ce moment l'exemple de quelques officiers qui m'ont envoyé leur démission, convaincus par moi, j'ose le dire, de l'impossibilité de rester honorablement à leur poste sans être résolus à respecter leur serment. Je le voudrois, je le garantirois sur la foi de l'honneur françois, si par cet acte de loyauté je ne compromettois que moi ; mais je peux au moins répondre que s'il reste encore quelques désertions à craindre, elles n'entraîneront aucun corps, et que l'horreur même qu'elles inspireront redoublera le vrai courage. Je puis répondre que

la très-grande majorité de l'armée est invariablement attachée à la constitution et au roi; que je surveillerai, que le roi repoussera par des refus constans ceux dont on peut douter encore, et que les remplacemens n'introduiront dans l'armée que les meilleurs citoyens : mais pour lui donner toute sa force, il faut, j'ose le dire, que l'Assemblée nationale s'attache les officiers, en encourageant ceux qui, restés fidèles, ont droit à la confiance des soldats et ne la demandent que pour les conduire plus sûrement à la victoire.

Dans des temps orageux, la défiance est peut-être le plus naturel, mais le plus dangereux des sentimens. Plus une nation a de rebelles à combattre, plus il lui importe d'engager par son estime tous ceux qui se rallient à sa cause. Une nation qui veut la liberté, n'auroit pas le sentiment de sa force, si elle se livroit à des terreurs sur les intentions de quelques individus. Quand la volonté générale est aussi fortement prononcée qu'elle l'est en France, en arrêter l'effet, n'est au pouvoir de personne. La confiance fût - elle un acte de courag, il importeroit au peuple comme aux individus de croire à la prudence de la hardiesse.

Voici dans l'état actuel le nombre de troupes que l'on peut porter hors des frontières sans exposer la sûreté des places : quatre-vingt huit

bataillons et quarante-huit escadrons étant nécessaires à la sûreté des places frontières et des differens postes, il nous reste pour entrer en campagne cent cinquante bataillons et cent treize escadrons, lesquels, en les comptant sur le pied de cinq cents hommes par bataillon et de cent vingt par escadron, nous donneront soixante quinze mille hommes d'infanterie et treize mille cinq cents de cavalerie. Ces corps portés au complet de guerre présenteroient un total de cent dix mille hommes d'infanterie, et de vingt mille de cavalerie.

Ce résultat doit prouver à l'Assemblée, que si l'intérêt national exige la guerre, elle peut être entreprise et soutenue avec honneur : le roi et l'Assemblée, d'après cet état de situation, voudront sans doute une paix éclatante autant qu'assurée, ou une guerre prochaine. Il doit leur être demontré que tout nous est possible, excepté de supporter la honte d'un traité qui permettroit aux étrangers de s'immiscer dans nos débats politiques.

On a essayé, depuis trois jours que je suis à Paris, de me détourner de présenter à l'Assemblée un compte aussi rassurant, en répandant que mon voyage garantissant mes recits, ajoutoit à ma responsabilité; j'ai eu à me défendre en effet de ces insinuations, car elles pouvoient me persuader que l'intérêt public exigeoit que j'exagérasse vos

forces pour encourager votre fierté, et que le péril même dont on me menaçoit m'en donnoit le droit; mais la vérité est le premier hommage que l'on doit à un peuple libre, parce qu'il est dans la nature des choses, qu'il n'ait rien à craindre d'elle.

Il est des observations importantes que je vais soumettre à l'Assemblée; il dépend d'elle de lever les difficultés que je lui présente. Si pour les décider je ne me sers jamais d'aucun motif de crainte, c'est que si j'ai pu espérer de lui offrir la demonstration de la raison, j'ai dû me croire dispensé d'y ajouter l'appui d'aucun genre de terreur.

Messieurs, il m'est pénible sans doute de vous annoncer que l'armée qui, par vos décrets, doit être portée au complet de guerre; cette armée, à qui, dans la cause qu'elle va défendre, il n'est pas permis de compter le nombre de ses ennemis, présente un déficit de cinquante-un mille hommes, et vous concevrez facilement la presque impossibité du recrutement depuis que la formation des volontaires nationaux a porté vers ce genre de service la classe précieuse d'hommes qui fournissoit le plus généralement aux recrues. Je dois ajouter que l'établissement des auxiliaires n'offre, par la même raison, aucune ressource majeure

majeure, et que le travail du recrutement, suspendu par-tout, ne donne aucun espoir d'être ranimé avec succès, à moins de se soumettre à des conditions ruineuses pour nos finances, par un prix excessif dans les engagemens.

Mon devoir me prescrit donc de mettre sous vos yeux le résultat de mes observations sur cet objet aussi délicat qu'urgent.

J'ai remarqué, dans tous les bataillons de volontaires nationaux placés sur ma route, un zèle si unanimement manifesté, que profondément occupé des moyens de recruter les troupes, j'ai pressenti ces soldats de la liberté sur mon desir de les voir concourir à renforcer les troupes de ligne, et accélérer l'instant qui doit assurer à l'armée, et sa force, et sa gloire.

J'ai été rassuré, Messieurs, sur la crainte qui s'est d'abord présentée à mon esprit, de voir s'affoiblir des corps en qui réside à si juste titre l'espérance de la nation; mais le décret qui les organise ayant chargé les départemens des remplacemens pour qu'ils existent toujours sur le pied du complet, les ressources aussi promptes qu'heureuses qu'ils présenteroient à l'armée de ligne, assureroient encore à la patrie de nouveaux défenseurs par l'exactitude et le zèle des départemens à leur donner des successeurs.

Cette mesure, je me plais à le croire, peut

devenir l'objet de vos délibérations ; et peut-être même que, soumise à votre discussion et renfermée dans de justes bornes, vous la placerez au rang de ces moyens tout-à-la-fois vastes et simples de maintenir toujours au complet, et nos bataillons de volontaires, et nos régimens de ligne.

Les volontaires nationaux dont il m'est commandé par tant de raisons de surveiller les intérêts, n'éprouveroient dans cette destination momentanée qu'une différence bien légère. Par leur dévouement, ils sont engagés comme de véritables soldats de ligne, et soumis au même régime, tant que la patrie réclamera leurs secours ; et ceux qui seroient placés dans les régimens de ligne, devroient n'être soumis que pour le temps où les volontaires nationaux seroient en activité.

Oui, Messieurs, les gardes nationales, créées avec la liberté, desireront avant tout le triomphe de sa cause. Ce n'est pas pour obtenir tels ou tels avantages, qu'on les voit tout quitter pour la défense de leurs frontières ; la place la plus utile est leur poste de gloire : elles doivent être avides des sacrifices que leurs ennemis redoutent, des sacrifices dont ils aiment à les défier, des sacrifices qui, n'appartenant pas à l'élan d'un moment, présentent à l'Europe ce sentiment

qui doit le plus en imposer, la persévérance.

Soit que l'Assemblée nationale daigne s'arrêter sur ce que je viens d'avoir l'honneur de lui soumettre, soit qu'elle préfère d'autres mesures pour rendre l'activité aux travaux des recrues, je la supplie de vouloir bien considérer que rien n'est plus urgent qu'une détermination quelconque, si elle veut rendre possible l'exécution de son décret sur le complet de l'armée.

La loi du 10 juillet dernier, qui fait passer le commandement des places à l'officier le plus ancien, a déchargé le trésor public d'une dépense onéreuse et perpétuelle. Les officiers pourvus inamoviblement de ces emplois ne servoient jamais militairement : on étoit même obligé de les remplacer lorsqu'il s'agissoit de servir; mais ce commandement sans choix, passant de droit au plus ancien, est tombé par le fait dans une sorte de nullité. Ces commissions éventuelles existent sans considération, sans intérêt, et avec une si grande mobilité, qu'il en résulte nécessairement dans ceux qui les occupent passagèrement, une indifférence absolue. Ainsi donc, pour faire valoir la loi de suppression du 10 juillet, et pour remédier aux inconvéniens, en faisant languir le commandenent des places, entre des mains auxquelles il est toujours prêt d'échaper; ne seroit-il pas à desirer, et seulement dans ce temps de crise, que

ce commandement soit confié à des hommes choisis dans la partie active de l'armée, en leur donnant des lettres de commandement à temps, avec des traitemens qui seroient nécessairement modiques, puisqu'ils n'existeroient que pour le moment du besoin. Je prépare les élémens nécessaires au remplacement des officiers, afin de le terminer aussitôt que le travail des revues municipales, ordonné par votre décret du 11 décembre, aura fourni l'état positif des places vacantes au 10 janvier, délai fixé par ce même décret.

Mais, Messieurs, le décret sur le mode de ce remplacement, et qui exige un service dans la garde nationale, n'explique point assez clairement si les citoyens que leur zèle a placés comme volontaires dans les troupes de ligne, sont compris dans cette disposition, de même que les frères et parens des officiers patriotes demeurés à leurs postes, lesquels sont encore dans les diverses écoles, où les derniers instans de leur éducation militaire étoient autrefois considérés comme un véritable service.

Il devient indispensable, Messieurs, que vous vouliez bien par une décision prompte éclairer mon travail, afin que je puisse me conformer à ce que vous aurez regardé comme le plus utile à son succès, et ne pas perdre un seul instant pour

consommer une opération dont dépend la force de l'armée.

J'ai déjà demandé, dans mes différens mémoires, à l'Assemblée nationale une augmentation de huit lieutenans-généraux, douze maréchaux-de-camp, quatre adjudans-généraux, deux aides-de-camp-généraux attachés au ministère et huit commissaires des guerres. Je renouvelle aujourd'hui la même demande, qui devient plus instante encore. Je n'en répéterai pas les motifs qui sont développés dans mon dernier mémoire.

La difficulté que le soldat éprouve, sur-tout dans les garnisons frontières, à échanger les assignats de 5 liv. qu'on lui donne sur son prêt, et la perte qui en résulte pour lui me font un devoir de vous représenter combien il est instant que l'Assemblée nationale vienne à son secours. Je crois que le seul parti à prendre seroit de lui procurer des moyens d'échange, soit par de la monnoie de cuivre, soit par des assignats au-dessous de 5 liv. L'Assemblée sentira sûrement que rien n'est plus pressant que cette mesure.

Si l'Assemblée nationale daigne avoir égard à ces considérations, j'ose lui répondre d'une armée redoutable, qui, si elle éprouvoit des revers, sauroit toujours s'en relever, et ne se croira jamais vaincue parce que sa cause ne peut pas se perdre. Cette armée n'est pas cependant le seul

élément de force sur lequel reposent nos espérances : c'est au sein de cette Assemblée que sont les plus grandes ressources de la France. Le décret sur les Brabançons, grand exemple de la justice que la France réclame pour elle, le manifeste que vous avez adopté à l'unanimité, voilà aussi de véritables armes; et si vous étiez condamnés à la guerre, c'est par des préjugés détruits que vous marqueriez votre passage. Si la paix de l'Europe est troublée, il est fortement à desirer que nous formions des alliances : en rétablissant l'ordre, vous deviendrez une puissance que toutes les autres rechercheront. Quoi qu'on en puisse dire, ce qui leur importe uniquement pour s'unir à vous, c'est de compter sur la force et la stabilité de notre gouvernement. La cause de la noblesse est étrangère aux rois comme aux peuples. L'Assemblée constituante a renversé toutes les erreurs; la gloire qui vous reste doit se composer de bienfaits réels. C'est vous qui pouvez, par la sagesse de vos délibérations, assurer d'avance tous les succès auxquels nous aspirons. Les soldats, les gardes nationales, les départemens que j'ai vus, tous m'ont paru animés du même esprit; tous sont attachés à la Constitution; tous deviendroient ennemis du pouvoir qui voudroit empiéter sur l'autre : et si des esprits exagérés croyoient voir par-delà la Constitution des idées de liberté plus

étendues, il importe qu'ils sachent que la constitution seule peut rallier la France.

Ceux qui ont eu le bonheur de contribuer à la révolution; ceux dont les noms ont mérité depuis la proscription de vos ennemis; cette armée, enfin, qui va combattre pour l'inébranlable établissement de la constitution toute entière, ont le droit de vous demander de consacrer tous vos momens et toutes vos lumières aux grandes mesures qu'exige le succès de notre cause. Rejetons tous les moyens qui n'ont ni utilité ni grandeur; et faisons perdre deux fois à la noblesse sa cause, en nous emparant des vertus généreuses dont elle osoit se croire la possession exclusive. Toutefois, ne pensez pas, Messieurs, qu'en me livrant ainsi à vous exprimer ce que je crois nécessaire à notre triomphe, je puisse en douter un instant : tous les efforts réunis l'assureront; et le plus insensé, comme le plus coupable des ministres, seroit celui qui croiroit à la possibilité d'une gloire indépendante de la vôtre.

Ne soyons donc point effrayés de la grandeur de la circonstance : l'Assemblée nationale et le roi veulent marcher à l'affermissement de la constitution. La paix ou la guerre se trouveront sur cette route; n'importe, le but est marqué, nous l'atteindrons. Il n'est aucun moment depuis la révolution, dans lequel on ait dû trouver autant de

bonheur à la défendre. Il a pu en coûter peut-être d'être d'un parti tout-puissant, alors qu'il pouvoit abuser de sa force ; mais on nous menace d'un assez grand nombre d'ennemis, pour faire cesser ce scrupule de la fierté : et quand le danger ennoblit encore une cause, elle n'a plus que des soutiens dignes d'elle.

LOUIS DE NARBONNE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.